



Reconnaissance interressée de paternité très tardive

Par **THYKADOR_old**, le **05/10/2007** à **15:08**

Bonjour,

il y a quelques années, en demandant un extrait d'acte de naissance, j'ai appris que j'avais été reconnu par mon père 32 ans après ma naissance, sans que j'en sois averti ni qu'on me demande mon avis.

Tout d'abord est-ce légal?

Maintenant je viens de créer une entreprise et mon père me réclame une pension alimentaire, en a t-il le droit alors que lorsque j'étais mineur, il n'a jamais rien fait pour moi?

Dans l'attente de vos réponses, merci d'avance,

Thykador